

Délibération n°2022-12-160

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Avance de cotisation 2023 au profit du PETER Pays de Morlaix

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) est un outil de coopération entre EPCI ayant vocation à établir un projet de territoire applicable sur le périmètre des EPCI membres et participer à sa mise en œuvre.

Le PETR du Pays de Morlaix est composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- la Communauté d'agglomération Morlaix Communauté,
- la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, s
- Haut-Léon Communauté.

Le PETR du Pays de Morlaix est administré par un comité syndical composé de 16 sièges, répartis de la manière suivante :

- Morlaix Communauté : 8 sièges (8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants),
- Communauté de communes du Pays de Landivisiau : 4 sièges (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants),
- Haut-Léon Communauté : 4 sièges (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants).

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, la PETR Pays de Morlaix sollicite la CCPL en vue de bénéficier d'une avance sur cotisation avant le vote définitif du budget 2023.

Il est donc proposé d'attribuer à l'association une avance sur subvention d'un montant de 25% de la cotisation 2022, soit une avance 2023 égale à 27 139 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1 ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer une avance de cotisation 2023 au PETR du Pays de Morlaix à hauteur de 27 139 euros (correspondant à 25% du montant de la subvention 2022).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Patricia QUERE.



Le Président,
Henri BILLON.

